

## Rapport annuel « Ville et Handicaps »

### Actions et services en faveur des personnes en situation de handicap

#### Bilan 2024 – Perspectives



Groupe de travail Accessibilité « Assises adaptées »



Parc des Vennes – espace jeux inclusifs

#### Une Ville à l'écoute de ses usagers



Parc de Bouvent – Service d'aide à la mobilité :  
Transport de PMR en voiturette et prêt de matériels adaptés  
Partenariat APF France Handicap-Coordination handicapés

## *Rapport « Ville / Handicaps »*

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (art. 46) et de la délibération du 17 décembre 2007 relative à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, un rapport annuel doit être élaboré.

A l'initiative de la commission accessibilité de la Ville de Bourg-en-Bresse, il a pour objet de :

- . Constater l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti existant sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse
- . Faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant
- . Restituer, sur le territoire de la Ville, les actions menées par les autorités compétentes au niveau des transports et du logement adaptés
- . Recenser l'ensemble des actions menées par la Ville dans le domaine du handicap

Ainsi, ce présent rapport dresse les actions et aménagements réalisés en 2024 (faits marquants et points d'évolutions réglementaires) et à poursuivre par la Ville et, sur son territoire, par d'autres structures en matière de transport et logement adaptés. Les initiatives de partenaires culturels ayant bénéficié d'un soutien de la Ville sont également valorisées.

Il sera présenté au Conseil Municipal puis transmis au représentant de l'État dans le département, aux présidents du Conseil Départemental et de Grand Bourg Agglomération (GBA), au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

# SOMMAIRE

## Actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse : faits marquants 2024 – points d'évolutions réglementaires

Les aménagements et services en faveur des personnes en situation de handicap sont :

- Explicités à partir des 11 thèmes de la charte locale « Ville et Handicaps » signée le 13 mars 2006
- Hiérarchisés selon 2 parties, conformément aux orientations de la commission accessibilité de la Ville
  - Partie I. : état général de l'accessibilité dans la commune
  - Partie II. : perspectives des années 2025 et suivantes

<b>Partie I. Etat général de l'accessibilité dans la commune</b>	<b>4 – 19</b>
1. Concertation	4
2. Déplacements dans la commune	6
3. Accessibilité des installations et établissements recevant du public	11
4. Logement	13
5. Emploi	13
6. Enfance Éducation	13
7. Culture, Sports et Loisirs	14
8. Information	17
9. Vie à domicile	17
10. Vie sociale	18
11. Formation	19
<b>Partie II. Perspectives</b>	<b>20 - 23</b>
1. Concertation	
2. Déplacements dans la commune	
3. Accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public	
4. Culture, Sports et Loisirs	
5. Vie Sociale	
6. Formation	
<b>Annexe : Actions menées par d'autres structures sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse</b>	<b>24 – 31</b>
1. Transport	25
a- Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse	
b- Actions menées par la Région Auvergne Rhône-Alpes en lien avec le Département de l'Ain	
2. Logement	28
a- Actions menées par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse	
b- Actions menées par le Département de l'Ain	
3. Culture :	29
a- Actions menées par la MJC Pop Corn	
b- Actions menées par le Théâtre / Scène nationale	
c- Actions menées par la Tannerie	

# Actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse : faits marquants 2024 - points d'évolutions réglementaires – Perspectives

## PARTIE I. ETAT GENERAL DE L'ACCESSIBILITE DANS LA COMMUNE

### 1. **CONCERTATION**

Etude des actions et projets d'aménagements avec les organismes institutionnels, associations représentatives, conseils citoyens et usagers en situation de handicap

#### **A- COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - CCA :**

Organe de concertation local réglementaire (Loi handicap 2005) créé en 2007, renouvelé en 2014 et 2021.

Composition depuis sa création : représentants de la commune, associations de personnes handicapées, retraités, commerces et organismes institutionnels. Elle a été élargie en 2021 aux associations de cyclistes, conseils citoyens et centres sociaux pour prendre en compte les nouveaux modes de déplacements (vélos, trottinettes...) et les préoccupations locales sur le partage des espaces publics (conflits d'usages).

Ses missions sont réglementaires (bilan annuel, état d'accessibilité de la voirie et du cadre bâti...) et vont au-delà (donne un avis sur des avant-projets d'aménagements, travaille sur des actions portées par la Ville).

En 2024, la commission a donné un avis ou échangé sur des dossiers portant sur des projets d'aménagements d'espaces publics, le suivi de dossiers réglementaires, des actions portées par la Ville et des membres de la commission. Cf. exemples page 5.

#### **B- GROUPES DE TRAVAIL ACCESSIBILITE - CYCLES :**

Installés en 2022 suite au renouvellement de la commission accessibilité pour faciliter les échanges et le travail partenarial autour de préoccupations communes : consultation sur des diagnostics d'usages, travail à la réalisation d'actions à porter aux côtés de la Ville.

##### ● **Groupe de travail commun Accessibilité-Cycles**

Composition : membres de la CCA et du GT Cycles (instance municipale composée d'associations de cyclistes)

2024 : aucun atelier commun à la commission accessibilité et au groupe de travail cycles n'a été mené. Cependant, des propositions de thématiques ont été émises et pourront être travaillées en 2025. Elles concernent :

- Le traitement des bordures cycles à 0cm-2cm
- La réalisation, en cohérence avec le volet inclusif du plan vélo, d'un diagnostic des services existants pour promouvoir, accompagner et sécuriser la pratique des personnes en perte d'autonomie

##### ● **Groupe de travail Accessibilité :**

Composition : membres de la CCA

2024 : Les travaux ont porté sur les thématiques suivantes :

**1/Installation de balises sonores pour déficients visuels à l'entrée d'ERP municipaux** : travail avec des représentants de l'APRIDEV sur le contenu des messages sonores.

Bâtiments concernés en 2024 : Bâtiment Les Glycines (Espace d'animation Sociale Le Plateau), Hôtel de Ville, Maison du Cirque, H2M (accès par l'escalier monumental)



**2/ Assises adaptées** : réalisation d'un diagnostic d'usage pour définir le type d'assises adaptées à privilégier lors d'aménagements. Ce travail répond :

→ Aux orientations des élus : installer progressivement des assises supplémentaires selon les besoins d'emplacements sur le territoire de la Ville pour favoriser la marche, l'autonomie, le confort d'usage des seniors, mal marchants...

→ Aux besoins d'habitants :

- *Diagnostic seniors lancé par la Ville (2022)* : souhait d'« une ville accessible et des déplacements aisés, facilités par la présence de bancs ou autres zones d'assises »

- *Demandes d'assises* pour effectuer des pauses le long de trajets ou pour flâner

Mise en œuvre : organisation de visites de terrain pour tester des assises et définir le type de mobiliers adaptés : assis-debout, bancs avec et sans accoudoirs, fauteuils...



Assis-debout place Gisèle HALIMI



Banc avec accoudoir central place de l'H. de Ville



Hauteur d'un accoudoir

### C- **CONCERTATION AVEC LES USAGERS** :

Etude sur le terrain des difficultés rencontrées, des demandes et projets d'aménagements de la voirie

-> meilleure prise en compte des besoins

-> amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et du confort d'usage

Les demandes de proximité sont coordonnées par un service dédié. Elles donnent lieu à des études, visites de terrain, sensibilisations, courriers aux administrés, verbalisations, réfections de voirie...

2024 : plus d'une centaine de demandes traitées.

#### ➤ **Exemples de réalisations concertées en réponse à des difficultés de déplacements d'usagers :**

Accessibilité rue du Stand : étude des améliorations pour sécuriser et favoriser les déplacements en autonomie d'un riverain en fauteuil pour se rendre au collège.

- Trottoirs traversants A. Lorraine et R. Cassin – zones de rencontre : aménagement de bandes podotactiles pour sécuriser les traversées des piétons déficients visuels selon les emplacements définis avec des membres de la commission accessibilité. Aménagement sollicité par l'APRIDEV



Stationnements réservés supplémentaires en réponse à des demandes d'usagers : rues du Luxembourg, rue Parmentier, Avenue A. Mercier (devant le pôle d'animations) ...

- Collège Thomas RIBOUD : étude d'un GIC supplémentaire à proximité de la cour pour permettre le stationnement des véhicules de transport adapté avec rampe et faciliter la pose/dépose des élèves de la classe ULIS. Cf. *visuel*
- Rue du Pavillon : ajout d'un GIC pour faciliter l'accès d'usagers seniors à la salle H. Berlioz. Cf. *visuel*
- Place A Dumas : matérialisation d'un GIC et de figurines piétons au sol pour libérer les cheminements encombrés par des voitures en stationnement.



Collège Thomas RIBOUD



Parking rue du Pavillon

## 2. DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE

Poursuite d'actions et de travaux de mise en accessibilité de la voirie pour favoriser les déplacements, conformément aux orientations définies en concertation avec la commission accessibilité lors du Bilan du PAVE 2016-2020

Objectifs : favoriser la continuité et la sécurisation des déplacements des piétons et autres usagers de l'espace public  
: préserver la qualité des cheminements et des aménagements réalisés

### A- ACTIONS FAVORISANT L'ACCES A LA VOIRIE :

#### Plan vélo 2021 – 2026 :

Objectifs : développer la pratique du vélo sur la Ville, la rendre plus accessible, agréable et sécurisée.

Intégration d'un volet inclusif pour favoriser la pratique de tous les usagers, notamment en situation de handicap.

#### 1 Etat d'avancement au 31/12/24 :

##### ➤ Objectifs structurants :

- 1- Développer le réseau cyclable pour assurer un meilleur maillage sur le territoire de la Ville. Taux de réalisation : 75%
- 2- Produire un « guide des bonnes pratiques » pour favoriser le partage de l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les usagers. Taux de réalisation de 100%
- 3- Mettre en place une aide financière à l'acquisition de vélos, dont des vélos adaptés aux personnes en situation de handicap. Taux de réalisation de 100%

##### ➤ Objectifs secondaires :

Développer des stationnements vélo sécurisés, mettre en œuvre des services disponibles pour accompagner la pratique du vélo, et créer une charte des aménagements. Taux de réalisation : 25%

#### 2 Mise en œuvre 2024 :

##### 1- Aménagements cyclables réalisés :

- Voie verte La Traverse – de l'av. A. Mercier à Mairie de St-Just
- Piste bidirectionnelle Bd Ch. De Gaulle (2024 – 2025)
- Piste cyclable Allée de Challes (section Joliot Curie/Av. des Belges) dans le cadre du projet d'aménagement (2024 – 2025). Cf. *visuel*

##### 2\_ voies partagées Cycles/voitures réalisées :

- Allée de Challes (section J. Curie/Comte de Montrevel)
- Rue des Crêts

##### 3\_ Autres réalisations :

Parc des Vennes - rues Montaigne et rue Ronsard : sur demande du groupe de travail Accessibilité-Cycles, installation d'arceaux adaptés au stationnement de vélos Cargos et vélos-fauteuil dans le cadre de l'aménagement. Cf *visuel*



#### Continuité et sécurisation des déplacements :

- Règlement de voirie 2019 : annexe spécifique sur le « maintien des usages de l'espace public pendant les chantiers »

- Limitation de vitesse des automobilistes en « zones de rencontres » et en « zones 30 »

2023 : Passage à 30 km/h dans les rues de quartiers et du centre-ville. Les zones de rencontre préexistantes sont inchangées. Seuls les axes principaux restent à 50 km/h.

- Séparation des flux piétons/cycles lors de nouveaux aménagements pour une circulation des usagers plus sûre.

#### 2024 :

- Brigade trottinettes : accentuation du contrôle des agents de police municipale sur les comportements de circulation des conducteurs de trottinettes afin de lutter contre les incivilités et garantir la sécurité des usagers de l'espace public.

- Circulation des vélos et des engins de déplacement personnel motorisés dans les rues piétonnes : prise d'un Arrêté Municipal pour limiter la vitesse à l'allure du pas

**Vigilance quotidienne de la Police Municipale** : interventions et verbalisations dressées pour assurer la libre circulation des piétons sur les trottoirs et des cyclistes.

Exemples 2024 :

- Stationnements sur trottoirs, passages piétons, espaces piétonniers, bandes cyclables, emplacements réservés aux personnes handicapées... : 1928 verbalisations (1815 en 2023)
- Occupation du domaine public : bacs et sacs à déchets ménagers, dépôts sauvages : 150 verbalisations (161 en 2023)  
: équipements commerciaux : 31 interventions (44 en 2023)

Circulation des 2 roues/trottinettes sur le trottoir :

Plusieurs actions ont été menées :

- Contrôles : circulation des trottinettes et vélos  
➤ 1031 verbalisations en 2024 (275 en 2023)
- Actions de sensibilisation aux règles de circulation :  
➤ sur le domaine public, devant les collèges de la ville, sur le parvis de la gare, sur l'esplanade AMIOT (en lien avec le pôle sécurité routière)  
➤ sur le site de la Prévention routière : plusieurs sessions pendant l'été auprès de jeunes de 13/15 ans dans le cadre du CLJ. Cf. *visuel*
- Formations : auprès des jeunes : CE1- CE2



**Stationnement sur le domaine public** :

Gratuité des stationnements sur voirie hors parcs fermés (Loi du 18/03/2015) aux bénéficiaires de la carte CMI-Stationnement ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées

2024 :

Contrôle du stationnement payant sur le centre-ville : mise en place en septembre d'un dispositif de contrôle automatique du stationnement par véhicule LAPI (lecteur automatisée des plaques d'immatriculation)

Objectif : redéployer des moyens humains vers le contrôle des incivilités commises par les utilisateurs de trottinettes sur l'espace public

Mise en œuvre :

- Le logiciel ne détectant pas les cartes de stationnements pour personnes handicapées (CMI-S / CES) apposées sur le pare-brise, nécessité d'enregistrer la plaque d'immatriculation du véhicule pour garantir la gratuité des stationnements sur voirie (Loi 19-03-2015) selon 3 possibilités :
  - 1\_ sur le site Internet de la Ville, portail « Mes démarches »
  - 2\_ via l'application mobile sur smartphone « PrestoPark.com »
  - 3\_ à l'horodateur, en prenant un ticket usager CMI-S / CES
- Possibilité d'accompagner les bénéficiaires pour l'enregistrement des véhicules auprès de Bourg Parc Auto (régie municipale de stationnement) ou d'un médiateur numérique (CCAS)



Au 31/12/24 :

Nombre de demandes d'enregistrement de véhicules :

- Particuliers : 432 PMR inscrits (208 en ligne – 224 auprès de la régie municipale de stationnement Bourg Parc Auto)
- Professionnels de santé, transporteurs ... : 101

**Télécommandes pour feux tricolores sonorisés** : distribution de télécommandes aux personnes déficientes visuelles bénéficiaires d'une carte CMI cécité ou besoin d'accompagnement. Matériels financés par la Ville en 2012 puis renouvelés intégralement en 2022, remis gratuitement aux burgiens.

2024 : 2 télécommandes distribuées sur un total de 41 depuis 2012

**Implantation de terrasses et supports commerciaux**

- Arrêté municipal du 13/02/2018 : régit l'occupation du domaine public par des terrasses, étalages et autres équipements commerciaux. Prend en compte les normes d'accessibilité et au-delà pour une meilleure qualité des déplacements : cheminement de 1,40 m minimum encouragé à 1,60m, longitudinal. Interdiction de positionner des chaises dos au cheminement (terrasses) ...

- Guide des bonnes pratiques de l'utilisation du domaine public par les terrasses (2018) : précise aux commerçants les « bons » et « mauvais exemples » d'implantations pour garantir l'accessibilité du domaine public et des terrasses

Mise en œuvre locale :

- Examen des demandes annuelles de création, extension ou de reconduction

- Proposition d'emplacements adaptés aux commerçants lors de visites de terrain
- Délimitation des emplacements par un marquage au sol, des jardinières ou claustras
- Contrôle du respect de l'autorisation et du non-encombrement des trottoirs. Verbalisation et/ou retrait de l'équipement en cas d'occupation illicite du domaine public

### **Implantation des matériels de collecte des déchets – action menée par GBA, autorité compétente, en lien avec les services de la Ville :**

#### Etude des emplacements pour faciliter :

##### > Les déplacements des piétons :

- Dans le cadre de travaux d'aménagements de voiries ou d'instruction de permis de construire...
- Au cas par cas lors de matériels engendrant des problèmes d'accessibilité : déplacements ou retraits des matériels.

##### > L'accès des matériels de collecte aux PMR :

- Points de collectes enterrés : vigilance sur leur positionnement et l'orientation des ouvertures sur le territoire de GBA
- Bacs de collecte des verres : les nouvelles acquisitions sont équipées d'ouvertures dont la hauteur est adaptée aux personnes en fauteuil. Cf. *visuel*



#### Sensibilisation aux problèmes d'accessibilité :

2024 : envoi de courriers nominatifs pour rappeler les règles de collectes, actions en porte à porte, échanges auprès de structures et lors de manifestations publiques

Contrôles-interventions de la Police Municipale et de l'Unité Cadre de Vie : pour veiller au non-encombrement des trottoirs

Le non-respect des règles de collecte a été systématiquement verbalisé

2024 : 150 verbalisations (161 en 2023)

## **B- AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :**

Prise en compte de la réglementation et des besoins des personnes en situation de handicap pour faciliter et sécuriser les déplacements. Aménagements réalisés sur demande ou à l'initiative de la commune dans le cadre d'aménagements ponctuels ou de réaménagements complets en faveur de la circulation piétonne.

**Débitumisation des cours d'écoles** – démarche lancée en 2019 : prise en compte de l'accessibilité dans le cadre des aménagements réalisés, en concertation avec l'école (équipe éducative et élèves) : maintien et création de cheminements non meubles, adaptation de sols selon le jeu.

Ecoles traitées en 2024 : groupes scolaires Ch. Péguy et Ch. Robin



**Opérations d'aménagement de l'espace public** : créations, réfections et mises aux normes de trottoirs, de passages-piétons, stationnements réservés aux personnes handicapées ... Cf. exemples de travaux réalisés en 2024 ci-dessous.

### ◆ **Travaux lourds ayant nécessité une étude globale d'aménagements :**

#### Travaux 2024- 2025 :

Allée de Challes – axe Bds des Belges-Joliot Curie : réaménagement de l'allée avec renaturation de la Reyssouze.

2024 : création d'un cheminement piéton, d'une piste cyclable, d'une passerelle reliant les 2 berges et d'un accès direct à la rivière avec des berges accessibles. Finalisation des travaux en mai 2025

Parc de la Madeleine : réaménagement complet du parc avec création d'espaces forêt, prairie, et détente avec installation de tables de pique-nique et assises adaptées (bancs avec accoudoirs, assis-debout), et d'une aire de jeux inclusive

2024 : création des cheminements. Finalisation des travaux en mai 2025

Parc des Vennes - réunification de la place JJ. Rousseau et du parc Colette : création d'un parc urbain comportant divers espaces avec mobiliers adaptés : espace végétalisé, aire de jeux, espaces intergénérationnel, de détente, sportif.

2024 : création des cheminements, aire de jeux inclusive, espaces sportif et détente, GIC. Finalisation des travaux en mai 2025

Rues Dupont et Loiseau – opération NPNRU Pont des Chèvres : finalisation des travaux débutés en 2023 : réaménagement complet des espaces publics avec création et élargissement de trottoirs, création d'une continuité piétonne entre les rues Dupont/Loiseau, réorganisation des stationnements, bancs avec accoudoirs.

Bd Ch. De Gaulle : amélioration des continuités piétonnes et cycles : création d'une piste bidirectionnelle côté Monastère de Brou et de 6 traversées piétonnes en surface. Suppression du souterrain -traversée Bd Brou/MRB. Réfection et élargissement de trottoirs.

Rue du Pré Georges : élargissement de trottoir et aménagement cycles à l'occasion des travaux



#### ◆ **Autres travaux réalisés en 2024 – exemples :**

Pl. des Bons Enfants : Extension de l'aire de jeux destinée et installation de bancs avec accoudoirs. *Cf. visuel*

Ilot Painlevé : reprise des revêtements et mise en conformité des trottoirs (rues P. Painlevé, E. Bonnet, N. Farret et avenue de l'Egalité). Création de trottoirs sous le porche rue Paul Painlevé. *Cf. visuel*

Rue du Cordier : élargissement et réfection de trottoirs, aménagement d'un plateau piétonnier pour sécuriser la traversée. *Cf. visuel*

Rue des Graves : création d'un trottoir suite acquisition foncière

Rue Hector Berlioz : réfection du revêtement de trottoir de 2 placettes

Rue Bizet : création d'un trottoir et réfection du revêtement de l'existant

Rues des Lazaristes/Marguerites : élargissement du trottoir côté habitations



#### Stationnement sur le domaine public :

- Créations et mises aux normes de stationnements réservés aux personnes handicapées sur demande ou dans le cadre d'aménagements

Nombre total de places au 31/12/2024 : 385

Mouvements 2024 : 8 créations, 1 mise aux normes



Bandes podotactiles : poursuite des aménagements pour sécuriser les traversées des piétons déficients visuels

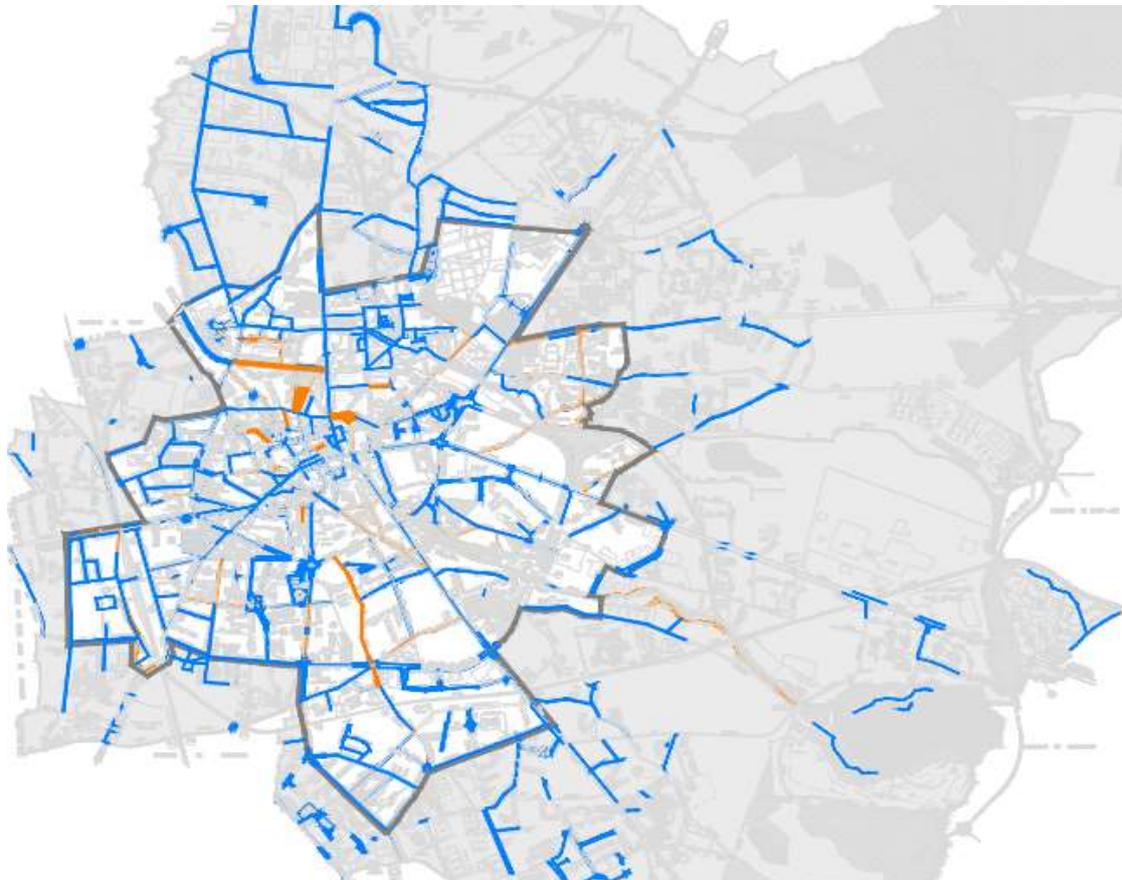
Sonorisation des feux tricolores avec indication du nom de la rue pour sécuriser les traversées des déficients visuels :

L'année 2024 n'a pas fait l'objet de nouveaux équipements en boîtiers sonores.

Au 31/12/2024, 54 carrefours à feux sur un total de 58 sont aux normes. La configuration des traversées restantes (Bd. J.

Curie-allée de Challes et Av. de Lyon-axes rues du Peloux et J. Mermoz) ne permettant pas en l'état actuel de les sonoriser (proximité des traversées / distance de traversées), des travaux d'aménagements devront être réalisés.

## Cartographie des voiries accessibles et des travaux réalisés de 2008 au 31 12 2024



- Périmètre d'intervention « Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics » - PAVE 2016-2020
- Voiries accessibles ou permettant la continuité piétonne (Diagnostic PAVE et travaux réalisés de 2008 à 2024 sur l'ensemble de la commune)
- Voiries restant à mettre aux normes (voiries prioritaires au PAVE)

### Montant des travaux d'aménagement de l'espace public

- ◆ **Part globale estimative des travaux** ayant amélioré l'accessibilité, la continuité et la sécurisation des déplacements (ensemble des voiries de la commune) :

**2024 = 1 641 000 €** (part accessibilité des grosses opérations de réaménagement estimée à 30% du montant total des travaux) - 1 663 000€ en 2023

= **351 000 €** (hors grosses opérations de réaménagement) - 560 000€ en 2023

### C- **TRANSPORT :**

Participation financière du CCAS à l'attribution :

- de titres de transport pour les déplacements en bus de Burgiens, notamment en situation de handicap à partir de 10 ans  
2024 : 384 abonnements annuels pour un montant total d'aide de 53 536 €

- de transports-Clubs pour faciliter les déplacements et rompre l'isolement de Burgiens ne pouvant pas utiliser les transports urbains, en leur permettant de se rendre dans un club de retraités de la Ville.

2024 : montant global : 137,50€

### 3. ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

#### A. Bâtiments municipaux ouverts au public :

Réalisation des travaux d'accessibilité selon l'Agenda d'Accessibilité programmé -Ad'AP-, conjointement à d'autres opérations (économie d'énergie, sécurité/incendie...), lors de constructions et de réhabilitations

#### ➤ Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP :

*Loi du 10 juillet 2014 créant l'Agenda D'Accessibilité Programmée -Ad'AP- ordonnance du 26/09/2014 = permet aux acteurs publics et privés de s'engager sur un calendrier précis et chiffré de travaux d'accessibilité*

**Adoption de l'AD'AP :** au Conseil Municipal le 1er février 2016 - approuvé par le Préfet en avril 2016

- Plan d'actions et stratégie patrimoniale définis en concertation avec la commission accessibilité de la Ville
- Programmation des travaux sur 9 ans, soit 3 périodes de 3 ans à compter de 2016
- Nombre d'ERP communaux concernés par l'agenda après la phase de diagnostic : 114
- Estimation du budget global à mobiliser (valeur 2015) : 5 610 555 € HT pouvant évoluer en fonction des dérogations et réorganisations possibles

**Etat d'avancement au 31/12/2024 :**

- Nombre d'ERP sortis de l'ADAP (cession, démolition...) : 14 ERP
  - Travaux en cours - démarrés ou étude lancée : 22 ERP
  - Travaux non programmés : 9 ERP
  - **Nombre de bâtiments inscrits à l'ADAP mis aux normes -accessibilité complète : 69 ERP soit 69%**
- ⇒ **Près de 91% de travaux sur les bâtiments inscrits à l'ADAP en 2016 sont réalisés ou en cours** (études et travaux engagés) **au 31/12/2024**
- ⇒ **Nombre total d'ERP complètement accessibles au 31/12/2024 : 89** soit **74% de l'ensemble du patrimoine** (= ERP accessibles avant adap, ERP mis aux normes, nouveaux bâtiments).

#### ➤ Travaux d'accessibilité réalisés :

##### 1\_ Stratégie ADAP :

- **Accessibilité finalisée en 2024 :**

GS Perrault maternelle : mise aux normes complète avec création des rampes d'accès. Cf. *visuel*

Parking des Bons Enfants : finalisation de la mise aux normes du site : GICs (signalisation verticale), sanitaires, escaliers (mains courantes et nez de marches)

Gymnase JARRIN : finalisation des travaux de menuiserie pour mise aux normes complète du bâtiment



- **Autres travaux réalisés en 2024 :**

GS Perrault élémentaire et restaurant scolaire : création des rampes d'accès à l'occasion de travaux sur site (maternelle)

Cimetière : réfection du revêtement devant l'entrée du bâtiment accueil pour mise en conformité de la rampe PMR

Parc de Bouvent : création d'une aire de jeux d'eau accessible en remplacement de la pataugeoire non conforme



## 2\_ Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique

GS BROU maternelle : mise en conformité totale avec rampe PMR sur rue. Cf. visuel

GS BROU élémentaire : mise en conformité partielle du bâtiment avec au RdC : création d'une classe supplémentaire accessible, maintien du bureau de Direction, salle périscolaire, sanitaires PMR

GS JARRIN maternelle et élémentaire : mise en conformité totale avec création d'un ascenseur en élémentaire, rampes d'accès (continuités au gymnase et à la maternelle). Cf. visuels



GS Brou maternelle



GS JARRIN

## 3\_ Constructions - Réhabilitation :

- **Travaux finalisés en 2024 :**

La Chagne Vestiaires : construction de vestiaires sportifs, d'une salle de convivialité avec buvette intérieure/extérieure et de sanitaires pour le public. 4 vestiaires avec douche accessible pour les arbitres dont 2 avec toilette accessible.

Chapelle de la Madeleine : travaux d'accessibilité sur bâtiment MH. Traitement des accès Nord, Est, Ouest (pentes, éclairages, signalisation, ressauts), des cheminements intérieurs et de l'accès mezzanine par dispositif adapté.



Vestiaires LA CHAGNE



Chapelle de la MADELEINE

- **Travaux 2024 - 2025 :**

Espace PARANT « La Cantine » : réhabilitation d'un bâtiment existant (anciennement restaurants du cœur) en RDC et sous-sol pour utilisation en tiers-lieu associatif

## 4\_ Autres réalisations :

Installation de balises sonores pour déficients visuels à l'entrée d'ERP pour faciliter l'accès au bâtiment

Lieux équipés en 2024 : Espace d'animation Sociale Le Plateau, Hôtel de Ville, Maison du Cirque, H2M (accès par l'escalier monumental). Contenu des messages définis avec l'APRIDEV. Cf. page 4

### ➤ **Part estimative des travaux d'accessibilité :**

- **En 2024 : 302 000€ TTC** (part accessibilité des opérations de réhabilitations et de constructions estimée de 1,5% à 2% du montant total des travaux selon l'ERP situé en simple RDC ou en étage)

Les travaux assurés par des entreprises mais aussi par les services municipaux et dans le cadre de réorganisations fonctionnelles afin de réduire les coûts

- **Cumulée au 31/12/2024** (depuis 2016, 1<sup>ère</sup> année d'Ad'AP) : **3 531 000€ TTC**

## B. **Autres installations et établissements recevant du public sur la commune**

### **Instruction et conseils lors de travaux ou manifestations temporaires :**

- Vérification et validation du respect de la réglementation en matière d'accessibilité, par le biais de l'instruction de demandes d'autorisations de travaux propres aux ERP.  
2024 : 137 demandes d'autorisations de travaux déposées ; 86 concernant l'aménagement intérieur et la mise en accessibilité de locaux
- Présentation des dossiers d'aménagement en Sous-Commission Départementale d'accessibilité (SCDA) pour validation ou non des avis proposés et des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité. Délai légal maximum d'instruction : 4 mois
- Conseils aux usagers (gestionnaires, propriétaires...) : information des obligations et aide à la recherche de solutions techniques dans le cadre d'avant-projets d'aménagements
- Conseils lors de manifestations temporaires sportives, culturelles, ou à vocation commerciale

## 4. **LOGEMENT**

### **Adaptation de l'habitat :**

Les services de la ville peuvent accueillir et orienter les burgiens en situation de handicap dans leur recherche de logement et de financements liés à l'adaptation de l'habitat

A noter - « Ma Prim Adapt » : dispositif lancé par l'Etat au 1<sup>er</sup>/01/2024 pour les propriétaires et locataires privés

-> regroupe des financements existants qui étaient accordés par les organismes de droits commun (Carsat, ANAH, crédits d'impôts...)

## 5. **EMPLOI**

**Obligation d'emploi de personnes handicapées** dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents municipaux.

Effectif 2024 : 70 agents déclarés, soit 8,86% de l'effectif salarial

### **Actions en faveur du maintien dans l'emploi du personnel de la Ville :**

- Reclassements d'agents concernés par des restrictions d'inaptitude : 2 agents détachés pour inaptitude (reclassement statutaire), 1 période de préparation au reclassement, 1 mobilité interne
- Participation financière à l'acquisition d'équipements adaptés (subvention FIPHFP) pour du mobilier et matériel ergonomique (1)

**Achat de fournitures et attribution d'actions de sous-traitance** aux établissements de travail protégé et entreprises d'insertion :

Achat de fournitures : 4 750€ TTC

Marchés de sous-traitance : 288 000€ TTC -> ramassage des feuilles dans les écoles - entretien des espaces verts, des berges de la Reyssouze, des locaux municipaux - fourniture de bois pour bancs et passerelles - broyage d'Archives...

## 6. **ENFANCE EDUCATION**

**Accueil d'enfants en situation de handicap dans les Espaces d'Accueil Jeunes Enfants municipaux** (10 Espaces Petite Enfance + crèche familiale)

- Accueils organisés en fonction de la demande des parents et des disponibilités d'accueil des équipements (créneaux horaires favorables à un accueil personnalisé et adapté)
- Travail en partenariat avec les familles et les acteurs de santé pour des observations ou des bilans

2024 : 20 enfants concernés

- Contrats d'accueils avec dossier MDPH établi ou en cours : 7 enfants accueillis régulièrement et 3 occasionnellement
- Contrats d'accueils pour lesquels une démarche est engagée avec la famille pour la réalisation de bilans : 6 enfants accueillis régulièrement et 4 occasionnellement (essentiellement pour des troubles du développement).

Le nombre d'enfants inscrits dans les crèches présentant des troubles du développement est en augmentation

Des collaborations avec :

- les services d'accompagnement (CAMSP,...) et la PMI selon les situations.
- le dispositif Pomme de Requette : permet d'accompagner les familles vers la Plateforme de Coordination et d'Orientation.

## 7. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

### A. Soutien aux associations :

Aides spécifiques aux structures pour favoriser l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap : aides matérielles, de communication ou financières.

### B. Accès aux activités et aux équipements municipaux :

**Jeux Olympiques et paralympiques 2024** : organisation de temps forts/activités sportives avec les partenaires locaux (OMS, Comité Handisports de l'Ain...), notamment :

- semaine olympique et paralympique (avril) : ateliers de sensibilisation auprès de 400 élèves env. de CE2 sur le thème de l'inclusion : cécifoot, boccia, parcours en aveugle...
- journée mondiale olympique et paralympique (23-06) : organisation d'activités et animations gratuites pour le grand public au parc de Bouvent.



#### Parc de loisirs de BOUVENT :

Volonté de favoriser l'accès au site et les activités proposées au public, notamment en situation de handicap :

- Accès au site : quai bus aux normes (compétence GBA), stationnements réservés (parkings Tir à l'Arc et Curtafray), gratuité du site aux burgiens titulaires d'une carte d'Invalidité à 80 % et à leur accompagnateur

- Equipements adaptés : aires de pique-nique et de jeux, parcours santé, toilettes sèches, bâtiments progressivement mis aux normes, bancs tous les 100m

2024 : réalisation d'un espace jeux d'eau (200m<sup>2</sup>) en remplacement de la pataugeoire existante. Revêtement accessible

- Pratique et mixité des publics favorisées lors des activités organisées par la Ville et les associations sur site. Matériels adaptés : kayaks biplace, canoës 3 places pour la pratique des séniors, gilets de sauvetage.

- Accès expérimental pour baignade accompagnée ou en autonomie avec aménagement d'un cheminement en pente douce et d'un tapis PMR sur le sable. Mise à disposition d'un Tiralo (fauteuil amphibie) pour les personnes accompagnées

- Service d'aide à la mobilité – été 2024 : poursuite du service gratuit mis en place en 2021 pour favoriser l'accès aux activités et les déplacements des personnes à mobilité réduite dans l'enceinte du parc. Recrutement de saisonniers dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap. Partenariat avec APF France Handicap Ain-Rhône

1\_ Transport de PMR en voiturette adaptée (rampe d'accès) conduite par les saisonniers formés à l'accueil des personnes en situation de handicap



2\_ Prêt de matériels adaptés : quadrix, fauteuil roulant, déambulateurs avec paniers et assise (partenariat APF France Handicap), charriots à tirer, tiralo pour baignade avec personne accompagnée

Matériels adaptés au site et au public pour sécuriser la pratique

Conditions d'utilisation des vélos : test du matériel, accompagnement à la pratique avant 1<sup>ère</sup> prise en main, autonomie

Nouveautés 2024 : trottinette OMNI pour fauteuil roulant (partenariat Coordination handicapés)



Présence sur site de la délégation APF France Handicap 2 après-midis/semaine en juillet. Animations encadrées proposées à tout public pour favoriser la mixité : ballades douces autour de Bouvent, activités sportives adaptées, information sur l'accès aux droits ... Collaboration avec le CD Handisport et l'UFOLEP



## Monastère Royal de BROU

**Poursuite des actions et des réflexions sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap à l'offre culturelle et artistique.**

- **Conditions d'accès** : entrée gratuite pour la personne handicapée et son accompagnateur

Droit d'entrée + Médiation culturelle : montant forfaitaire pour les groupes - gratuit pour les écoles de Bourg-en-Bresse

- **Programmation de visites adaptées et d'ateliers** de pratique artistique avec la volonté de favoriser la mixité des publics. Structures régulièrement accueillies :

→ établissements d'enseignement spécifique : classe ULIS des écoles du Peloux et de Saint Louis, IME d'Ambronay, de Péronnas, ITEP des Alaniers, classes d'allophones du lycée Voisin

→ groupes adultes : ADAPEI Ain et Rhône, CPA Bourg-en-Bresse, SAJ Domagne de Ceyzériat

2024 : accueil d'une 30aine de groupes en médiation culturelle (environ 500 personnes en situation de handicap mental, psychique et visuel)

Exposition Prédications : visites en audiodescription (association APRIDEV) et en LSF (IJS et association de personnes sourdes de Bourg) ; Cf. *visuel*



- **Poursuite de la formation** du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap

2024 : 10 agents postés à l'accueil – formation assurée par « Culture accessible »

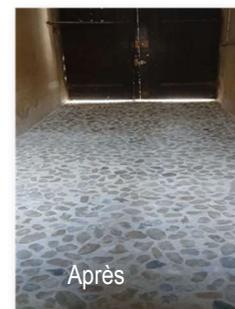
- **Réalisation de travaux d'accessibilité dans le monument**

2024:

- Porche du 3<sup>e</sup> cloître : remplacement de la calade (sol en galets) par un sol avec galets coupés pour des circulations plus accessibles
- Sanitaires 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cloîtres : éviers rabaissés, lave-mains dans chaque toilette PMR, lavabo adapté (1<sup>er</sup> cloître)



Avant



Après

**Réseau de Lecture Publique** : médiathèques Albert CAMUS, Elisabeth et Roger VAILLAND, Aimé CESAIRE

**Aménagement des locaux et mise en place de services spécifiques** pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs d'enfants et adultes en situation de handicap

### ◆ Accueil au quotidien

**Accessibilité des Médiathèques :**

CESAIRE : bâtiment accessible à tous les publics depuis la construction (2011) ; Salles de l'heure du conte équipées de boucles magnétiques pour les déficients auditifs ; Places de stationnement PMR à proximité

2024 : installation d'une rampe pour l'évacuation de PMR par l'issue de secours et de flash visuels dans les WC pour alerter les personnes sourdes en cas d'incendie

CAMUS : mise aux normes du bâtiment avec aménagement d'un ascenseur et des abords (travaux de réhabilitation 2019) ; Fauteuil d'évacuation PMR en cas d'incendie ; Stationnement PMR à proximité ; Boucle magnétique à l'accueil

VAILLAND : bâtiment aux normes avec ascenseur (2021) ; Accès au bâtiment par l'entrée du personnel (2022) ; Fauteuil d'évacuation PMR en cas d'incendie ; Stationnement PMR à proximité.

2024 : boucle magnétique à l'accueil, flash visuels dans les WC pour alerter les personnes sourdes en cas d'incendie

**Accueil tout public** : nombre important (non quantifié) de personnes handicapées accueillies aux heures d'ouverture

**Collections spécifiques :**

Ensemble du réseau : livres en gros caractères et livres audio, livres tactiles pour enfants (Editions les Doigts qui rêvent), collections DYS pour enfants. Collections réactualisées chaque année

Collections DYS = référencement des médiathèques de Bourg sur une carte de France interactive réalisée par un professeur spécialisé <https://www.abcaider.fr/carte-interactive-ou-trouver-des-livres-adaptes-enfants-dyslexiques>

Médiathèque Vailland : revues « Mieux Voir » (gros caractères), « Lumen » (handicap visuel) et « Handirect » (accessibilité et emploi des personnes handicapées)

## ◆ Actions de médiation

### Accueil de groupes de personnes en situation de handicap

Ces accueils prévoient un temps d'animation et / ou un accompagnement pour des choix de livres.

Structures accueillies régulièrement : CPA, Institut des jeunes sourds, ADAPEI, APF France Handicap, ITEP des ALANIERS, IME du PRELION, classes UEMA-Unités d'Enseignement Maternelles Autisme-, Maison de l'enfance

Animations adultes et jeunes sur inscription : mixité des publics, échanges et rencontres très riches

### Rendez-vous culturels tout public

Participation de personnes en situation de handicap physique ou mental. Les conditions matérielles de leur accueil sont optimales au sein de la salle d'animation de CESAIRE.

- Rencontre tout public avec l'école des chiens guide d'aveugles (20 personnes)
- Atelier Découverte de la Langue des signes française pour les enfants à partir de 4 ans (10 personnes) et adultes
- Accueil dans le cadre de la Semaine d'Information de la Santé mentale : « atelier du rien » (11 personnes)
- Soirée Jeux doublée en LSF (25 personnes)
- Contes de la Besace : animation régulièrement fréquentée par des groupes de l'IME du Prélion ou des jeunes encadrés par des éducateurs de structures spécialisées



Rencontre avec l'école des chiens guide d'aveugle



Atelier découverte de la LSF

### Partenariats

Signature de conventions : Association des Donneurs de Voix/Bibliothèque sonore depuis 2011 (emprunt gratuit par les bénévoles de documents à enregistrer) - Union Nationale des Aveugles et Déficlients Visuels depuis 2014 (dotation à la Ville de matériels numériques adaptés)

Visites régulières de groupes en autonomie dans les sites, prêt de documents : IJS, Prélion

**Portage de documents à domicile** : permet aux Burgiens ne pouvant physiquement se déplacer, de bénéficier, à domicile, de documents et d'un accompagnement personnalisé. Les bénéficiaires sont identifiés après évaluation médico-sociale par une infirmière municipale

**2024** : 20 personnes à domicile ou en résidence autonomie. 4 nouveaux bénéficiaires  
102 visites effectuées - 830 documents prêtés



### ◆ Services numériques et matériels spécifiques

**Sur place** - selon les sites : télé-agrandisseurs, logiciel Zoomtext (lecture vocale et agrandissement de textes), lecteurs de livres audio VICTOR READER pour déficients visuels.



**A distance** : mise en ligne de services pour faciliter l'accès à la culture pour tous, bénéficiant également aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

- **Portail [www.culture.bourgenbresse.fr](http://www.culture.bourgenbresse.fr)** :

> **Les accès** : ressources en ligne, catalogue, compte lecteur, livres numériques, expositions virtuelles, patrimoine via les collections numérisées du fonds patrimonial de la médiathèque VAILLAND, expositions et activités culturelles proposées par les services municipaux

> **Présentation des médiathèques en LSF** : vidéo créée en 2023 en partenariat avec l'IJS. Consultable en ligne sur le portail culturel de la Ville <https://youtu.be/fZYaqiil81w>

- **Page Facebook du RLP** : présente les services proposés par le RLP pour faciliter l'accès à la culture de tous.

**Hôtel MARRON DE MEILLONNAS (H2M)** : poursuite des réflexions sur l'accessibilité à l'offre culturelle et artistique

### Accessibilité au bâtiment et aux œuvres

Bâtiment : salles d'expositions et de conférence mises aux normes en 2021 (Ad'Ap)

Œuvres : gratuité des visites ou des actions de médiation

Confort de visite : mise à disposition de chaises pliantes, livret accompagnateur à l'accueil imprimé en gros caractères, préparation et réalisation d'outils de médiation (dessins tactiles thermogonflés).

### **Mise en place d'actions et organisation de visites et ateliers adaptés**

Accueil de groupes de personnes en situation de handicap dans le cadre de visites guidées adaptées

### **Médiation Humaine**

Rendez-vous culturels : participation de personnes en situation de handicap - proposés à tous les publics

#### Faits marquants 2024 :

- > Poursuite de la programmation de visites adaptées pour les personnes déficientes visuelles (14 adultes) et leur accompagnateurs (partenariat APRIDEV).
- > Absence de personnes déficientes auditives, malgré les contacts et propositions de visites adaptées aux partenaires
- > Associations et établissements accompagnés en médiation culturelle : ADAPEI dont l'IME du Préilon, CPA, Centres sociaux, séniors accompagnés par le CCAS...
- > Nombres de personnes accompagnées = 330 dont :
  - 179 en situation de handicap moteur, intellectuel, psychique, cognitif
  - 151 éloignées de la pratique culturelle (social).

## **8. INFORMATION**

**Traduction en langue des signes en partenariat avec le SILS 01** de discours et échanges lors d'événements publics, d'expositions culturelles et de réunions organisés par les services municipaux.

Exemples 2024 : Glorieuses de Bresse, banquet de fin d'année des retraités, expositions culturelles, commissions communales pour l'accessibilité, projet d'aménagement parc des Venues, quinzaines citoyennes (depuis 2019, 1 réunion/quinzaine publique traduite en LSF), vœux à la population. Cf. *visuel*



### **Traduction de documents édités par la Ville :**

- **version sonore** : magazine municipal « C'est à Bourg » et supplément événementiel « B'enB' » - traduits sur CD par la Bibliothèque sonore

- **version FALC – Faciles A Lire et à Comprendre** : traduction de documents diffusés par la Ville pour une meilleure compréhension des personnes en situation de handicap, notamment cognitif dans le cadre d'un groupe de travail créé par l'APAJH 01.

Document traduit en 2024 : flyer sur les conditions d'inscription dans les médiathèques de la Ville. Cf. *visuel*



## **9. VIE À DOMICILE**

### **Participation financière du CCAS de la Ville au portage de repas à domicile**

Bénéficiaires : Burgiens âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap, dans l'incapacité de faire leur repas et utilisant le portage de repas auprès de prestataires conventionnés avec le CCAS.

2024 : 26 651 repas aidés pour 164 bénéficiaires

: Montant total de la participation financière du CCAS : 76 115 €

**Plan canicule** : procédure réglementaire d'alerte et d'information pouvant être déclenchée du 1<sup>er</sup>/06 au 15/09 en fonction des conditions météorologiques

Axes du plan canicule de la Ville de Bourg en Bresse :

- > Appels téléphoniques aux personnes inscrites sur ce registre pour connaître leur état général (physique et psychologique), leur environnement, rappeler les consignes de prévention et orienter selon la situation individuelle
- > Accès à des lieux rafraîchis : ouverture d'une salle municipale climatisée selon la situation et information sur les établissements accessibles

2024 : 76 personnes inscrites – plus de 124 appels téléphoniques – 2 périodes d'alerte canicule  
L'inscription sur le registre n'implique pas systématiquement un appel.

## 10. **VIE SOCIALE**

### **Site Internet de la Ville de Bourg-en-Bresse et réseaux sociaux**

Accessibilité du site internet [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

Les contenus publiés respectent les normes d'accessibilité :

- fonctions facilitant l'accès à l'information, la navigation et la lecture : arborescence simplifiée, rédaction optimisée avec titres courts, information hiérarchisée, description alternative des images publiées à l'aide de la synthèse vocale ...
- contenu adapté au matériel employé par l'utilisateur : ordinateur, téléphone, logiciels spécifiques pour les personnes en situation de handicap...

### Contenus diffusés sur les réseaux sociaux ou lors d'évènements

Le service communications de la Ville veille systématiquement :

- au sous-titrage systématique de la totalité des vidéos et autres contenus
- à l'ajout de textes sur les visuels publiés sur les médias sociaux
- au contraste des contenus pour les rendre lisibles et accessibles à tous les types de publics.



**Promotion de la santé / Atelier Santé Ville (ASV) :** actions visant à promouvoir les comportements favorables à la santé, et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

**- Animation du réseau des acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de l'insertion, autour de la santé des habitants les plus fragiles** pour favoriser l'interconnaissance et les synergies. Les acteurs accompagnant les personnes porteuses de handicap sont inclus dans le réseau.

- Rencontres interprofessionnelles. Parmi les acteurs invités : ORSAC insertion, CPA, SAMSAH CRLC, ALFA3A, GEM, Vivre en Ville, UNAFAM, ATMP, APAJH, Plateforme de répit des aidants CH Fleury, APF France HANDICAP
- 4 lettres d'information / an : mars, juin, septembre, décembre
- animation d'un groupe de travail autour de la santé des enfants sur « l'accès à l'orthophonie »

**- Mise en place de projets de promotion de la santé**

- Extension de la campagne de prévention auprès des enfants de 0 à 11 ans dans toutes les écoles publiques et privées (Moyennes section à CP), et dans les espaces petites enfance municipaux
- Déploiement d'un projet « naître et bien grandir avec les écrans » associant les acteurs du territoire

**- Médiation en santé :** accompagnement d'habitants des quartiers politique de la Ville dans leur parcours de santé en favorisant leur autonomisation. La médiatrice identifie les obstacles rencontrés par les habitants, permettant ainsi d'interpeller les structures concernées et/ou de mettre en place des actions collectives.

2024 :

- > 104 ménages accompagnés par la médiatrice, dont plusieurs personnes en situation de handicap moteur ou psychique (accompagnement vers les structures, accès aux droits dont MDPH...)
- Participation aux groupes de travail « accès aux soins dentaires des personnes porteuses d'un handicap » (avec le conseil de l'ordre des dentistes et l'Union Régionale des Professionnels de Santé) / « Illettrisme et santé » (pilotage ARS)

**- Santé Mentale :**

Le Conseil Local de Santé Mentale – CLSM : copiloté par la Ville, le CPA et les représentants des patients et familles de patients (Vivre en ville 01, UNAFAM, GEM de Bourg)

Axes de travail : Coordination des acteurs de la santé mentale - Santé mentale et logement - Santé mentale des jeunes...

Actions 2024 :

- Organisation et financement de formations de Premiers Secours en Santé Mentale pour professionnels et habitants
- Travail partenarial pour l'étude de situations complexes concernant plusieurs personnes en situation de handicap psychique
- Création d'un guide « Méthode d'interventions pour les professionnels dans le cadre de la prise en charge de l'incurie »
- Séance de sensibilisation aux troubles psychiques par l'UNAFAM auprès des professionnels et des habitants
- Animation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale : activité physique et santé mentale ; participation de nombreuses structures et de patients

**- Contrat local de Santé**

2024 : restitution du diagnostic local de santé participatif, à l'échelle des 4 communes de l'unité urbaine. Evocation du parcours de santé des personnes en situation de handicap.

**Accessibilité des bureaux de vote** *Loi du 11-02-2005 - Code électoral (art L 62-2) - Décret 2006-1287 du 20-10- 2006*  
Elections Européennes 2024 :

- Prise en compte des dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité des bureaux et des techniques de vote : stationnements réservés à proximité de l'entrée, urnes et isolements adaptés, chaises pour les personnes fatigables, sensibilisation du personnel pour faciliter l'accueil...
- Mise en lien, sur demande, de bénévoles et d'électeurs ayant besoin d'un accompagnement pour se rendre au bureau de vote (associations d'habitants et de personnes handicapées, centres sociaux...).

## **11. FORMATION**

Actions de sensibilisation et de formation du personnel municipal autour du handicap :

### **Accueil et accompagnement du public en situation de handicap au parc de loisirs de Bouvent**

Formation assurée par APF France handicap dans le cadre du Service d'aide à la mobilité des PMR mis en place en juillet-août. Formation alternée d'apports théoriques et de mises en situations

#### Objectifs :

- Connaître les situations de handicap et prendre en compte les difficultés, attentes et besoins,
- Adapter sa posture, gérer des situations diverses de communication et faire face à des situations liées au handicap



#### **Sollicitées par des agents :**

Exemples de thématiques :

- Les outils de l'inclusion en bibliothèque : du Facile à lire à l'édition adaptée
- Accessibilité des services aux personnes porteuses de handicap
- L'accueil d'un enfant en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant
- L'accueil des personnes en situation de handicap (agents postés du Monastère Royal de Brou)

## **PARTIE II. PERSPECTIVES**

Poursuite d'actions pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap :

### **1. CONCERTATION :**

Poursuite des réflexions et démarches engagées pour une meilleure prise en compte des déplacements et usages, notamment en lien avec :

- le Groupes de travail commun Accessibilité - Cycles : réflexions sur le « partage des espaces publics - sensibilisation des usagers ». Dans le cadre du volet inclusif du Plan vélo, réalisation d'un diagnostic des services existants pour accompagner la pratique des personnes en perte d'autonomie, réflexions sur le traitement des bordures cycles à 0cm/2cm.
- des membres de la commission accessibilité : poursuite du diagnostic d'usage sur les assises pour faciliter les déplacements des seniors en perte d'autonomie/mal marchants : type de mobilier adapté, besoins/préconisations d'implantations supplémentaires notamment avenue Alsace Lorraine...

### **2. DÉPLACEMENTS DANS LA COMMUNE**

Poursuite d'actions et travaux pour favoriser la continuité et la sécurisation des déplacements et préserver la qualité des cheminements/aménagements réalisés (orientations de la commission accessibilité au bilan PAVE 2016-2020) :

- Limitation des obstacles aux déplacements, séparation des flux piétons/cycles lors des nouveaux aménagements pour une circulation plus apaisée, sensibilisation des usagers à la bonne utilisation de l'espace public ...
- Mise aux normes des passages piétons, stationnements réservés aux personnes handicapées, bandes podotactiles, sonorisation des feux tricolores...

#### **Loi d'orientation des Mobilités –LOM- du 24/12/2019 :**

Recensement de l'accessibilité des itinéraires et cheminements dans un rayon de 200m autour des points d'arrêts de bus prioritaires pour alimenter les applications numériques (type GPS...) et renseigner les piétons. Un outil de collectes des données « Acceslibre Mobilités » a été créé par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité. Testé avant déploiement par des collectivités, la dernière version Yulaimaps est utilisable par les collectivités depuis février 2025.

**Plan vélo 2021-2026** : poursuite de la mise en œuvre des axes du Plan vélo notamment :

- Aménagements cyclables : créations, amélioration d'axes existants. Exemples :
  - \* Bd Ch. De Gaulle : finalisation de la piste bidirectionnelle
  - \* Rue du Pré Georges : création d'une piste cyclable dans le cadre du projet d'aménagement Ch. De Gaulle
- Réalisation de voies partagées cycles/voitures (2025 et suivantes). Exemples : chemin du Déborah, rue des Crêts, Bd de l'Hippodrome, rue de Bouvent, rue des Baudières...
- Mise en œuvre de services accompagnant la pratique, notamment :
  - \* Réalisation dans le cadre du groupe de travail accessibilité-cycles d'un diagnostic sur les services existants et pistes d'améliorations pour favoriser et sécuriser la pratique des personnes en perte d'autonomie. Thèmes pouvant être abordés : matériels adaptés existants sur le marché ? conseils/accompagnement des usagers sur le choix de vélo ? Formation ? Location/expérimentation de quelques matériels ? Aides financières ? Signalétique et infrastructures ? ...

Ce travail serait en cohérence avec les attentes des usagers interrogés dans le cadre du diagnostic sénior lancé par la Ville, à savoir :

- > Organiser une sensibilisation et un accompagnement à la pratique du vélo pour les seniors
- > Favoriser la remise en selle et emprunter plus facilement les pistes cyclables
- Rappeler les règles du code de la route et des bonnes pratiques par la Poursuite de la diffusion du guide des bonnes pratiques et vis les supports de communication de la Ville (C'est à Bourg ...)

#### **Implantation de terrasses et supports commerciaux**

- Mise à jour de l'Arrêté municipal et du Guide des bonnes pratiques édités en 2018
- => Maintien des règles locales d'implantations pour garantir l'accessibilité du domaine public et des terrasses

**Opérations d'aménagement de l'espace public** : exemples de travaux ponctuels et réaménagements complets de secteurs en faveur de la circulation piétonne :

##### **a- Travaux lourds nécessitant une étude globale d'aménagements :**

- Finalisation des travaux 2024 – Cf. pages 8 et 9
- Allée de Challes (axe Bds des Belges-Joliot Curie) / Parcs de la Madeleine et des Vennes / Bd Ch. de Gaulle / Places G. Loiseau et Dupont (opération NPNRU Pont des Chèvres)

- Travaux 2025 :

Rue du Stand (du n° 57 à rue Diethelm) - rue Logerot -impasse Alfred Chanut - rue de Bouvent : élargissement et réfection de trottoirs pour améliorer la continuité de cheminement

Rue Hector Berlioz - Boulevard Paul Bert et Voltaire - rue des Hauts de Challes : réfection des trottoirs

Rue Gustave Léger : création d'un trottoir le long du projet immobilier

Rue de la Croix Blanche : création d'un trottoir et de plateau surélevé pour faciliter les traversées piétonnes

Rue de la Chartreuse - rue Alfred de Vigny : création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse et faciliter les traversées piétonnes

Rue de l'Aubépin : création d'un passage piétons

- Travaux 2026 : réaménagement global des rues

Av. des Belges : réfection des trottoirs, intégration des cycles, végétalisation

Rue des Chrysanthèmes : création d'un deuxième trottoir, intégration des cycles, végétalisation

Rue du Revermont (2025-26) : réaménagement global d'une partie de la rue avec élargissement d'un trottoir

### **b- Autres travaux – exemples :**

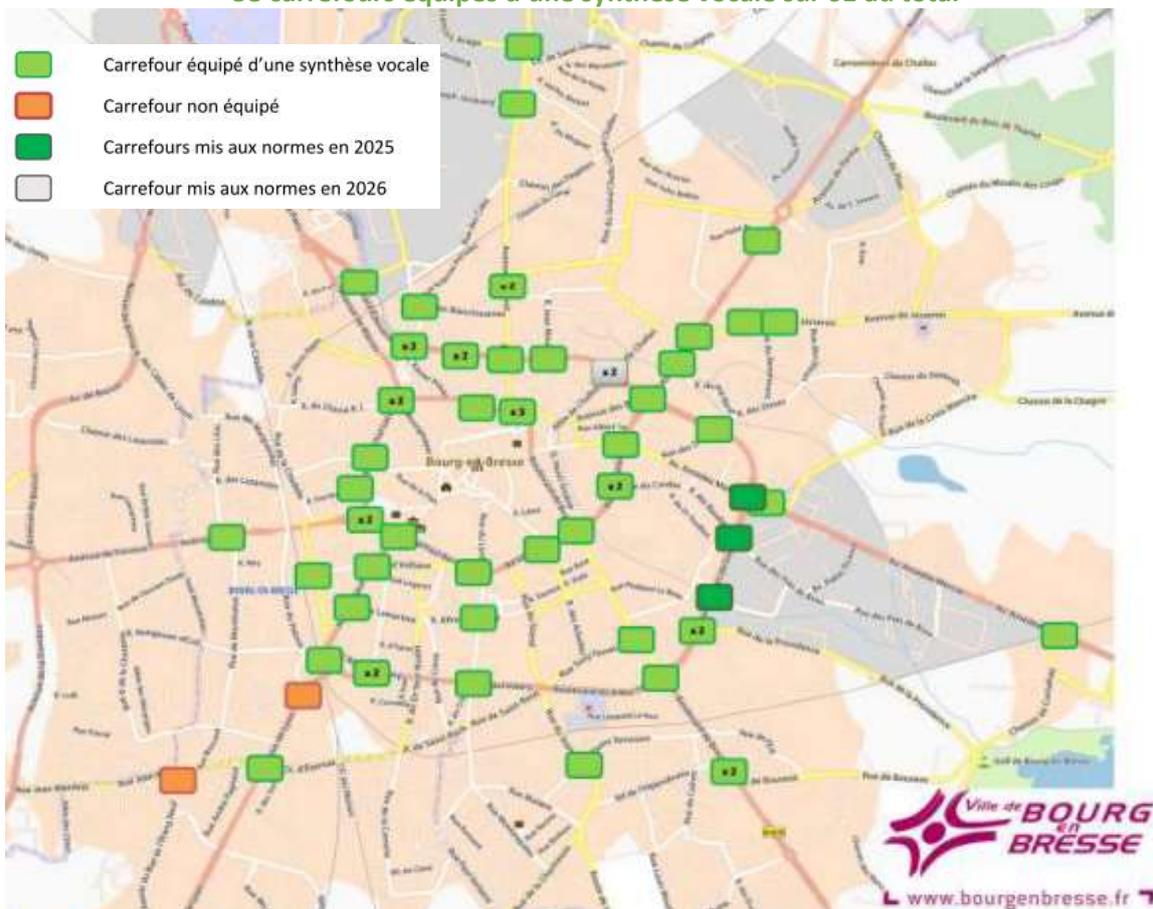
Passages-piétons et stationnements réservés aux personnes handicapées : poursuite des mises aux normes pour favoriser la continuité des déplacements

Feux sonorisés : poursuite des équipements.

2025 : sonorisation de 6 traversées en surface (3 carrefours) créées dans le cadre des travaux Ch. De Gaulles  
Nombre de carrefours sonorisés au 31/12/2025 = 57 sur un total de 61

2026 : sonorisation du carrefour Bd Joliot Curie – allée de Challes (2 traversées)

### **Carrefours feux tricolores sonorisés – Perspectives 2026 -> 58 carrefours équipés d'une synthèse vocale sur 61 au total**



Débitumisation des cours d'écoles : poursuite des aménagements

Ecoles concernées en 2025 : Groupes scolaires Ch. Perrault, Ch. Jarrin, A. Baudin et Brou

Aménagement de parcs urbains pour améliorer le confort des usagers en situation de handicap, des séniors :

- Budget participatif - 2<sup>ème</sup> édition lancée par la Ville en 2023 :

- Parcs du Pré Vert et du Peloux : réalisation des projets d'aménagements retenus par le vote des habitants. Installation de mobiliers adaptés : assises avec accoudoirs et tables de pique-nique
- Réalisations à l'initiative de la Ville. Exemples :
  - Square Bel Air : création de cheminements depuis le domaine public et d'une pergola comprenant des bancs avec accoudoirs
  - Parc des Venues : bancs et transats avec accoudoirs, tables de pique-niques adaptées
  - Parc de la Madeleine : bancs avec accoudoirs, assis-debout, tables de piques niques adaptées



**Parc urbain des Venues :**  
10 bancs avec accoudoirs dont 5 sur bloc béton

**Parc de la Madeleine :**  
8 bancs avec accoudoirs + 3 assis-debout

### 3. **ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS MUNICIPAUX OUVERTS AU PUBLIC :**

Poursuite de la mise en accessibilité dans le cadre de la stratégie Adap définie, d'opérations de réhabilitations et de constructions, de travaux de rénovation énergétique.

#### **Accessibilité finalisée en 2025 :**

« La Cantine » - tiers lieu associatif (ex restaurant du cœur Espace PARANT) : réhabilitation du bâtiment. Travaux aux normes PMR sur existant

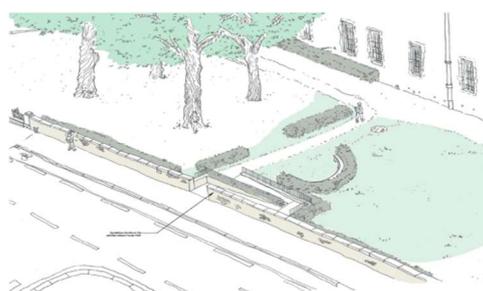
Presbytère Notre-Dame : mise en conformité PMR : seuil d'entrée, tablette et vitrophanie, sanitaires

Musée de Brou :

- Finalisation des travaux intérieurs du Musée et à l'entrée du monument, notamment :

✓ Installation d'une balise sonore pour faciliter l'accès des déficients visuels (été 2025). Contenu du message à définir avec l'APRIDEV

✓ Réalisation d'un dallage en pierre et d'un cheminement PMR avec rampe depuis le Bd de Brou (03 à 06/2025). Cf. visuels



Parallèlement, réalisation, par le Centre des Monuments Nationaux propriétaire de la parcelle, d'un cheminement accessible sur le parvis depuis la rue Marguerite d'Autriche à l'entrée du monument (fin 2025).

#### **Accessibilité finalisée en 2026 :**

GS Perrault élémentaire : poursuite de travaux notamment avec la création d'un ascenseur

Église Notre-Dame + : finalisation des travaux dont mise aux normes des circulations intérieures, rampes d'accès au chœur et à la chapelle de la vierge noire, des sanitaires, boucle malentendants...

Pétanque Burgienne : mise aux normes du bâtiment (bloc sanitaire...)

Ecole Péguy : lancement de l'étude pour la création d'un ascenseur

### **Travaux finalisés en 2026 réalisés conjointement à des travaux de rénovation énergétique :**

GS DAUDET : mise en conformité totale du bâtiment y compris de l'Espace Petite Enfance créé dans le cadre des travaux.

GS PELOUX : intégration de la salle de quartier (actuellement non conforme) dans le restaurant scolaire avec création d'une rampe d'accès et d'une porte d'entrée. La salle de quartier non conforme du Peloux sera démolie en 2026.

### **Part globale 2025 estimée des travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux : 204 000 € TTC**

#### **ERP aux normes fin 2025 (prévisionnel) :**

- ⇒ **Inscrits à l'ADAP : 71 ERP soit 72% du nombre total d'ERP à mettre aux normes**
- ⇒ **Ensemble du patrimoine Ville : 91 ERP, soit 76,5% (= ERP accessibles avant adap, mis aux normes, nouveaux bâtiments).**

#### **Prorogation du délais d'exécution de l'ADAP**

Malgré l'engagement de la Ville et les travaux de mise aux normes réalisés depuis 2016, certains ERP ne seront pas traités dans leur intégralité avant le 19 avril 2025 pour les raisons suivantes :

- Des ERP dépendent de projets globaux (programmes de rénovation urbaine ou énergétique, relogement de services ou autres utilisateurs...). Les travaux d'accessibilité seront traités à cette occasion
- Des difficultés techniques non identifiées dans la phase de diagnostic et non budgétées (amiante)
- Comme sur l'ensemble des projets, la crise COVID a eu un impact sur la réalisation des travaux en 2020 et 2021 (retard d'approvisionnement des matériaux...) et n'a pas permis de tenir le rythme escompté
- Les bâtiments restants sont les plus complexes dans la nature des travaux et des réflexions à mener. Ces derniers ERP représentent un nouveau challenge dans un contexte économique qui se complexifie.

⇒ Conformément au code de la construction et de l'habitation, une prorogation du délai d'exécution d'une **période de 36 mois, soit jusqu'au 19 avril 2028, a été approuvée par la Préfète** pour permettre de finaliser l'Ad'AP

## **4. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**

Poursuite des actions, services et aménagements favorisant l'accès des personnes en situation de handicap aux équipements municipaux et aux activités proposées.

#### **Réseau de Lecture Publique :**

Actions de médiation : participation à la Semaine d'Information de la Santé mentale / Actions en lien avec le handicap

Accueil au quotidien : création d'un fonds Facile à Lire

#### **Monastère Royal de Brou :**

Finalisation des travaux d'accessibilité à l'intérieur du Musée et sur le parvis. Cf. page 22

Label Tourisme et Handicap : poursuite de la démarche pour obtention en 2025

Maquette tactile du monument : finalisation de la maquette par l'ajout de modules présentant la nef de l'église. La maquette sera présentée en 2025 dans la chapelle Montecuto

Création de cartels sonores au sein du parcours permanent : projet de création artistique réalisé en parallèle à l'exposition temporaire INCARNATIONS (oct.25 à mars 26). Participation de patients du CPA et de publics habitant le territoire.

#### **Parc de loisirs de BOUVENT :**

- Service d'aide à la mobilité : poursuite de l'expérimentation en partenariat avec APF France Handicap : transport de PMR en voiturette, prêt de matériels adaptés, formation des personnels dédiés

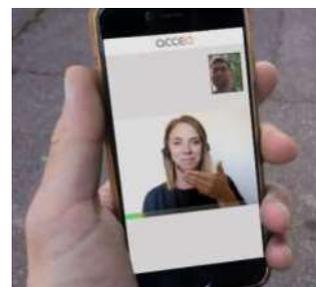
- Aménagement progressif d'accoudoirs sur les bancs pour améliorer l'accueil et le confort d'usage. Partenariat avec l'ESAT Le Pennessuy pour la création du modèle et sa fabrication

- Renforcement du partenariat avec APF France Handicap : présence de l'association sur site avec proposition d'activités pour tout public

## **5. VIE SOCIALE :**

#### **Accessibilité des personnes sourdes et malentendantes aux services de la Ville**

Déploiement de la solution ACCEO au sein de la collectivité au 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour permettre au public déficient auditif d'échanger par téléphone ou en face à face avec les services accueillant du public.



Intérêt : égalité de traitement des usagers. Même niveau d'accès pour l'ensemble des concitoyens, autonomie dans leurs échanges avec les services municipaux

Services à équiper : seront définis en concertation avec les structures et associations concernées

### **Site Internet de la Ville de Bourg-en-Bresse**

Accès à l'information des équipements et services municipaux : dans le cadre de sa démarche de communication numérique, poursuite de la reprise en gestion et de la mise à jour par la Ville du contenu des « fiches établissements » publiées sur Google Maps, système GPS (outil collaboratif), notamment : horaires, coordonnées, accessibilité de l'ERP. Ces données sont à mettre en lien avec :

- Le registre public d'Accessibilité – décret n+2017-431 : publication de données permettant aux internautes de connaître le niveau d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.
- La plateforme collaborative « Acceslibre » portée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : renseigne les internautes sur le niveau d'accessibilité d'un ERP

### **Promotion de la santé :**

Bilan et évolution de la campagne de prévention sur la santé buccodentaire ;

Projet sur la promotion des compétences psychosociales des jeunes pour limiter les conduites à risques

- Santé Mentale : mise en place d'actions par les groupes de travail selon les priorités définies.

Formations aux premiers secours en santé mentale auprès d'habitants relais en quartiers prioritaires de la Ville

Participation des personnes porteuses d'un handicap psychique aux travaux du CLSM, via les associations de patients et de familles (UNAFAM, Club des argonautes, GEM...)

- Médiation santé / accès aux soins :

Poursuite de l'accompagnement des habitants

Poursuite des actions sur la santé bucco-dentaire

Participation aux groupes de travail « Territoire Zéro Non Recours » -volet santé

Poursuite du travail réalisé sur l'offre de soins (visibilité-compréhension) notamment les cabines de téléconsultations

- Contrat Local de Santé :

- Elaboration du Contrat Local de Santé sur le territoire BOURG-EN-BRESSE, PERONNAS, SAINT-DENIS LES BOURG.

- Mise en place d'un programme d'actions avec les acteurs du territoire. Exemples d'axes prioritaires :

Santé des enfants ayant des difficultés de développement psychomoteur / Prévention de la perte d'autonomie

## **6. FORMATION :**

**Poursuite des actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel municipal autour du handicap**, dans le cadre :

- De formations de professionnalisation (individuelles et collectives)

- De la mise en œuvre des prescriptions réglementaires

- De la mise en œuvre des actions Ville. Exemples :

> Accessibilité de la voirie et des déplacements : poursuite des sessions 2019-2020 (150 agents) = sensibilisation des nouveaux agents de terrain, chargés des travaux d'aménagements ou des demandes d'occupation du domaine public.

Objectifs : - mieux appréhender les différentes formes de handicap

- sensibiliser les agents sur l'impact de leurs activités et faire évoluer leurs pratiques professionnelles pour une meilleure prise en compte des déplacements des usagers

> Evacuation du public en situation de handicap en cas d'incendie : poursuite des sessions dans les ERP équipés (accueil du public à l'étage) : Hôtel de Ville, Bâtiment des Lices, Médiathèques Camus et Vailland...

Présentation des fauteuils d'évacuation adaptés, mises en situation



## ANNEXE :

### Actions menées par d'autres structures sur le territoire de la Ville de Bourg-en-Bresse

#### 1. TRANSPORT :

##### a- ACTIONS MENEES PAR GRAND BOURG AGGLOMERATION :

- ◆ Mise en accessibilité du réseau de transport public : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) des transports publics

Dans le cadre de sa compétence « Mobilités », Grand Bourg Agglomération s'est engagée à mettre en accessibilité ses points d'arrêt bus, conformément à la loi Handicap du 11 février 2005.

Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la Communauté d'Agglomération a confirmé son engagement de réaliser les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt en élaborant un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda D'Accessibilité Programmée (SDAP). Ce SDAP a été approuvé par la Préfecture le 26 février 2016, pour une durée initiale de trois ans et prorogé d'un délai de deux ans.

Conformément à cette ordonnance, Grand Bourg Agglomération a établi une programmation initiale sur 3 ans, en déterminant les points d'arrêt prioritaires au regard de la configuration du réseau restructuré mis en service en 09/2016.

Dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage ou de projet d'aménagement d'initiative communale englobant un ou plusieurs arrêts de bus, la Communauté d'Agglomération prend à sa charge l'intégralité des coûts d'aménagement et de mise en accessibilité des arrêts de bus.

Au moment du dépôt du SDAP en Préfecture, 35 points d'arrêt situés à Bourg-en-Bresse étaient déjà accessibles.

De 2016 à 2021 : 81 points d'arrêt mis en accessibilité sur la ville de Bourg-en-Bresse, ainsi que le nouveau pôle bus Carré Amiot situé à proximité du Champ de Foire.

En 2023 : 6 points d'arrêts supplémentaires mis en accessibilité sur Bourg-en-Bresse.

En 2024 : Seuls 2 points d'arrêts de la commune de Bourg-en-Bresse ont été rendu accessibles. Il s'agit des arrêts Baudin et Cap Emeraude (ligne 11). En effet, la priorité s'est portée sur la mise en accessibilité des arrêts des nouvelles lignes périurbaines lancée dans le cadre de la nouvelle DSP en septembre 2024. Ce sont donc les communes situées en périphérie de Bourg qui ont profité en premier lieu des investissements portés par GBA.

**Points d'arrêts accessibles à Bourg-en-Bresse : 130 points d'arrêt accessibles** sur 221 points d'arrêt situés à Bourg-en-Bresse, ainsi que le pôle bus Carré Amiot.

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Vennes	1	Observatoire (2)	1;4
Cimetière (2)	1	R. Schuman (2)	1
Mistral (2)	3	Moulin (2)	1
Curtafray (2)	3	Clinique	4;120
Pennessuy (2)	3	Lycée agricole (2)	4
Picasso (2)	3	Blanchisseries	5
Abbé Gringoz	3	Bourg Lycées (2)	1
Croix Blanche (2)	3	Vicaire (2)	5;7
Baudières (2)	3	Pôle bus « Carré Amiot »	1;2;3;4;5;6;7
Jura (2)	3	Charmettes (2)	6
Miche	6	Ormeaux (2)	2
Dépôt Rubis	6	Berthelot (2)	3
Seguin (2)	5	Girod de l'Ain	3
Monastère de Brou	6	Cap Emeraude	1
Moulin de Rozières (2)	5;6	Voltaire (2)	1
Boulle	5	JJ Rousseau (2)	1
Parme (2)	2	Seillon CFA (2)	1

Points d'arrêt	Lignes	Points d'arrêt	Lignes
Riboud (2)	2	Charité - Université (2)	1;2;3;4
Aéroplanes (2)	2	Quinconces (2)	1;2;3;4
Loëze (2)	3	Quai Groboz	3
Sémard Jaurès (2)	2;3;5	Labalme (2)	1
Victoire Gare (2)	1;5	Crouy (2)	2
Le plan (2)	2	Ferry (2)	2
Centre Nautique (3)	2 et 4	Girolles	6
Europe	2;4	Préfecture (2)	3;4
Valéry (2)	2;8	Hôtel de Ville	3;4
St Roch (2)	1	Canal (2)	6
CPA	6	Clos (2)	5
Revermont	4	Petit Challes (2)	4
Pré Neuf	4	La Bruyère (2)	1
Cuvier (2)	6	Plein Soleil (2)	1
Ainterexpo	2 et 6	Plein Soleil	2
Dîmes (2)	4	Revermont	1
Voisin (2)	5	Charité - Université (2)	5
Jarrin	5	Alagnier (2)	3
Clinique Convert (2)	4	Narcisses	6
Marboz (2)	6	Bouvent	6
Vennes Stade (2)	2	Cap Emeraude	11
Baudin	1;3		

◆ **Acquisition de véhicules accessibles et déploiement système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) dans les véhicules :**

- ✓ **Dès 2017**, l'acquisition de nouveaux véhicules accessibles a permis de rendre le **parc de véhicules 100% accessible** (acquisition de véhicules à plancher bas munis de palette rétractable, disposant d'un espace pour les usagers en fauteuil roulant).

→ **39 bus accessibles** constituent le parc actuel de véhicules (dont les bus de réserves).

2023 : achat de 5 bus électriques et accessibles pour remplacer les véhicules les plus âgés du parc.

2024 : achat de 7 nouveaux bus électriques et accessibles pour remplacer les véhicules les plus âgés du parc.

Par ailleurs, le réseau de transport a vu également le remplacement de son SAEIV au cours de l'année 2016.

Ce nouveau dispositif vient compléter le niveau de qualité de l'accès à l'information voyageur pour tous. Les nouvelles fonctionnalités de ce dispositif permettent notamment la diffusion d'annonces sonores et visuelles à l'intérieur et à l'extérieur des bus urbains.

- ✓ Depuis la rentrée 2024, de nouvelles lignes périurbaines (ligne 10, 11 et 12) circulent sur le territoire. Les 8 véhicules utilisés à l'exploitation de ces lignes (dont 2 en réserve) sont tous équipés du SAE et accessibles aux PMR.
- ✓ La navette de centre-ville « Rubis'City » mise en œuvre dans le cadre du nouveau contrat de DSP depuis 2019 est également accessible.

◆ **Vers des mobiliers plus accessibles à tous :**

- ✓ Dans le cadre du renouvellement des abris voyageurs sur le réseau urbain Rubis, une réflexion a été lancée sur l'installation d'accoudoirs ou d'assis debout, afin d'apporter une aide supplémentaire aux personnes âgées notamment. Un travail a également été mené sur les contrastes des mobiliers pour les déficients visuels. La mention de l'accessibilité de l'arrêt aux PMR a été ajoutée.

Les nouveaux abris conçus à partir du recyclage et de la réutilisation des anciens abris ont été réinstallés au cours de l'année 2024.

En 2025, 30 d'entre eux seront équipés, de bornes d'information voyageurs, en temps réel. Ce dispositif permettra à tous de connaître, en temps réel, l'heure d'arrivée de son bus.

◆ **Evolution du service PMR :**

- ✓ Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) passé avec Kéolis le 1er janvier 2024, le service PMR du réseau Rubis se devait d'évoluer afin de respecter les obligations légales en matière de transport des PMR. Depuis la rentrée de septembre 2024, avec l'intégration de nouvelles lignes périurbaines au sein du réseau Rubis, le réseau Rubis a donc mis en place un service de substitution pour les PMR, ouvert sur réservation, entre 2 points d'arrêts de ces nouvelles lignes régulières. En effet, malgré la mise en accessibilité progressive des nouveaux arrêts périurbains intégrés au réseau et l'accessibilité des autocars, la prise en charge reste facilitée et moins soucieuse pour l'usager via ce service de substitution.
- ✓ En parallèle, il a été acté la restriction du périmètre du service Rubis Plus PMR en porte à porte. Ce service fonctionnait précédemment de porte à porte sur les anciennes communes de la CA3B. Compte tenu de la mise en place du service de substitution d'arrêts à arrêts sur la totalité des communes de GBA, le service de porte à porte est uniquement maintenu sur les communes de Bourg-en-Bresse, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat et Péronnas (communes où les points d'arrêts sont rapprochés et donc se rapprochant d'un service de porte à porte.)

◆ **Perspectives 2025 :**

- ✓ Poursuite de la mise aux normes des points d'arrêts prioritaires avec notamment l'ajout des arrêts périurbains
- ✓ Déploiement des bornes d'informations voyageurs

b- **ACTIONS MENEES PAR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN LIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN**

◆ **Réalisation et adoption du schéma directeur d'accessibilité / Agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP) des transports :**

- L'objectif du Sd'Ap sur le département de l'Ain a été de planifier les travaux de mise en accessibilité des arrêts de cars reconnus prioritaires au sens de la loi. Sur le réseau régional de l'Ain, 231 arrêts ont été identifiés comme prioritaires et 173 ont nécessité des travaux de mise en accessibilité.
- La Région a pris à sa charge l'intégralité du coût de l'aménagement des arrêts durant la durée du Sd'Ap (2016 – 2022) et s'est appuyé sur le Département de l'Ain pour la réalisation des travaux d'accessibilité. Depuis 2023, les quelques arrêts prioritaires restant à aménager devront être réalisés par les communes concernées et la Région participera à hauteur de 80 % du coût HT des travaux de mise en accessibilité.  
Les transports scolaires des élèves dont le handicap est reconnu par la MDPH sont assurés par des services spécifiques, dans la continuité de ce qui existe.

◆ **Les arrêts mis en accessibilité de 2016 à 2023**

- Afin de prendre en compte les transferts de lignes à d'autres AOM et les mutualisations d'arrêts, les programmations annuelles ont été adaptées.  
Le tableau suivant indique année par année le nombre d'arrêts mis en accessibilité dans le cadre du Sd'Ap.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre d'arrêts aménagés	20	14	28	30	20	23	20	3	158
Objectifs du Sd'Ap	31	31	33	32	29	31	NC	NC	173
Pourcentage de réalisation	65 %	45 %	85 %	94 %	69 %	74 %			91 %

Depuis 2023, le partenariat Région / Département pour l'aménagement des arrêts de cars est terminé entraînant une modification des modalités de prise en charge des arrêts prioritaires inscrits au Sd'Ap. Pour rappel, la réalisation des quelques arrêts résiduels est différée pour diverses raisons : intégration à des projets communaux, transfert de maîtrise d'ouvrage à une autre AOM... La Région continuera à accompagner techniquement et financièrement les communes qui souhaiteront mettre en accessibilité ces arrêts dans les mois ou années à venir à hauteur de 80 % des coûts HT des travaux.

◆ **Focus : les arrêts de cars se situant sur la commune de Bourg-en-Bresse :**

Sur la commune de Bourg-en-Bresse, le Sd'Ap de la Région Auvergne-Rhône-Apes prévoyait la mise en accessibilité de 5 arrêts de cars : Charité-université, Collège de Brou, les Sardières, Victoire Daubié et Voisin. 4 arrêts ont été mis en accessibilité, seul l'arrêt Collège de Brou n'a pour l'instant pas été aménagé. En effet, l'arrêt se trouve dans un environnement urbain fortement contraint restreignant fortement les possibilités d'aménagement de l'arrêt.

## 2. **LOGEMENT :**

### a- **ACTIONS MENEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE :**

#### Travaux d'adaptation et d'amélioration de l'habitat :

- ◆ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** lancée fin 2020, axée sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements de propriétaires occupants en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. L'objectif en terme d'adaptation est d'adapter 150 logements par an.
- ✓ Depuis le lancement de cette opération, 448 situations ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention pour l'adaptation (0 en 2020, 138 en 2021, 114 en 2022, 96 en 2023, 100 en 2024).

#### Autres dispositions existantes :

- ◆ **Opérations nouvelles des bailleurs sociaux :** prime de 3000€ par logement adapté et attribué à une personne en situation de handicap, en complément de la subvention de base de 1500€ ou 3000€ selon le type de financement du logement. Aucune demande formulée en 2024.
- ◆ **Opérations de réhabilitation du parc locatif social :** considérant les enjeux d'adaptation des logements au vieillissement, à la perte d'autonomie ou aux handicaps des habitants et plus globalement les enjeux d'accessibilité des logements pour le plus grand nombre, Grand Bourg Agglomération a adopté le régime d'aides suivant dans le cadre de la délibération du 8 février 2021 :
  - ⇒ Prime « adaptation & attribution » : prime de 3000€/logement (objectif 10 logements/an) sur justificatif :
    - de la réalisation de travaux d'adaptation du logement pour une personne handicapée
    - ou d'un délai d'attribution supérieur à la moyenne lié à la recherche par le bailleur d'un demandeur pour lequel les adaptations existantes du logement conviendraient ;
  - ⇒ Prime ascenseur : + 1000 € / logement en cas de remplacement ou de création d'ascenseur (objectif 30 logements/an).
  - ⇒ Prime « Ergo » : lorsque la demande de logement social d'une personne en situation de handicap est bloquée et que cette situation est présentée en Bourse Aux Logements, Grand Bourg Agglomération pourra prendre en charge l'intervention d'un ergothérapeute pour qualifier les besoins de la personne et les travaux d'adaptation du logement nécessaires (objectif 10 logements /an).

2024 : 165 logements programmés en réhabilitation, dont 32 concernés par l'installation ou le remplacement d'un ascenseur.

### b- **ACTIONS MENEES PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN :**

Dans le cadre de son rôle de pilote départemental de la politique logement et de la mise en cohérence de ses différentes politiques :

- ◆ **Mise en place de mesures financières** d'incitation à l'adaptation d'une offre de logements sociaux et très sociaux sur le parc public et privé :

#### Parc privé :

- Subventions pour l'adaptation des logements existants de personnes âgées et handicapées, propriétaires ou locataires. Le régime d'aides du Département de l'Ain en vigueur pour tous les dossiers déposés à compter du 01/01/2025 est issu de la délibération du 9/12/2024. Il prévoit :
  - Une aide départementale de 50% de la dépense subventionnable plafonnée à 1 500 € par logement ;
  - Une aide uniquement destinée aux ménages aux ressources « modestes » ou « très modestes » selon les plafonds fixés par l'ANAH chaque année.
  - Une aide ciblée sur des personnes en GIR 1 à 4, bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et/ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH).
- Des subventions de l'ANAH sont également versées par le Conseil Départemental dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Le taux de subvention de l'ANAH est de 50% d'une dépense plafonnée à 22 000€ HT pour les ménages propriétaires occupants aux ressources modestes et monte à 70% pour les ménages propriétaires occupants aux ressources très modestes.

- Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

#### **Parc public :**

- En ce qui concerne l'adaptation de logements existants du parc public, le Département accorde des subventions sur les mêmes critères que ceux appliqués pour le parc privé - Cf. *montants maximaux sur les crédits propres du Conseil Départemental ci-dessus*.
- Par ailleurs, dans le cadre du traitement de l'adaptation des logements des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées peut verser jusqu'à 10 000 € au bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH).

#### **Convention 2022-2025 :**

- Etablie entre le Département et l'ANAH pour le Programme d'Intérêt Général Dépendance en complément des différents Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat présentes sur le territoire départemental.
- Objectif : financer l'adaptation de 100 logements du parc privé / an et 50 logements du parc public.
- Le suivi animation est confié à Soliha Ain. Ce programme porte sur les communes non couvertes par une OPAH.

#### **Données quantitatives :**

- Parc privé : adaptation des logements des propriétaires occupants âgés ou handicapés
- → 373 dossiers autonomie (19 sur Bourg en Bresse) pour 2 099 580 € de subvention ANAH (87 711 € pour les dossiers de Bourg) et 750 933 € de subventions du Département (dont 38 431€ pour les dossiers de Bourg) hors aides MDPH.
- Parc public : adaptation des logements des propriétaires âgés ou handicapés
- → 56 dossiers autonomie (8 sur Bourg en Bresse) pour 92 822 € de subventions du Département (hors aides MDPH).

### **3. CULTURE**

Les structures ci-dessous bénéficient d'une contribution financière significative de la Ville de Bourg.

#### **A- ACTIONS MENEES PAR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE POP CORN**

La MJC est une association s'inscrivant pleinement dans le champ de l'éducation populaire. Elle se donne pour objectifs :

- 1- de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes par le maintien et la création de liens sociaux avec le souci d'actions intergénérationnelles
- 2- de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture
- 3- de participer collectivement à la construction d'une société solidaire et au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitant.e.s, encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne

##### **◆ Accessibilité du site :**

La MJC est adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des espaces de la MCC qu'elle utilise : places de parking réservées, bâtiment sur 2 niveaux équipé d'un ascenseur, sanitaires, couloirs et portes aux normes. Cependant, l'inconfort des personnes en fauteuil dans la grande salle, lors de spectacles ou de projections, est noté, ceux-ci étant « coincés » entre la scène et les gradins.

##### **◆ Actions réalisées :**

La MJC Pop corn mène une politique de croisement de public sur toutes ses activités et projets en permettant à tous de participer.

- Accueil d'adhérents en situation de handicap dans les activités Art plastique, hip-hop, patchwork...
- Atelier danse intégrée : ouvert à tous, avec la Compagnie Passaros.
- Musée numérique Micro-Folie : visites adaptées avec le CPA

### **Perspectives :**

Poursuite des activités/ateliers et renforcement du partenariat avec les associations et structures existantes (Vivre en Ville, DALHIR...)

Projets : danse intégrée en atelier pro et tout public ; atelier d'Art thérapie inclusive (CPA, compagnie Passaros)

## **B- ACTIONS MENEES PAR LE THEATRE – SCENE NATIONALE**

### **Accueil du public :**

#### ◆ **Capacité :**

Grande salle : en 2023, la Ville a entrepris les travaux de mise aux normes d'accessibilité permettant notamment d'accueillir des personnes en fauteuil en autonomie dans le parterre de la grande salle.

Petite salle Jean Vilar : 140 places dont 2 pour personnes en fauteuil balisées et réservées tout au long de la saison. Accès par l'ascenseur de la salle des fêtes avec accompagnement du personnel. Possibilité dans certains cas d'accueillir 4 personnes supplémentaires.

Représentations extérieures : capacités d'env. 100 personnes dont au moins 2 places pour personnes en fauteuil roulant, balisées et réservées tout au long de la saison. Adaptation du personnel selon l'accessibilité des lieux mis à disposition.

◆ **Espace d'accueil / billetterie** avec banque adaptée aux utilisateurs de fauteuils roulants.

◆ **Formation du personnel** d'accueil, présent le soir des spectacles.

◆ **Information du public** dans la brochure et sur le site web du Théâtre sur l'accueil et l'accompagnement des personnes porteuses de handicap

◆ **Sélection de spectacles adaptés** lorsque les conditions le permettent, programmation de spectacles en langue des signes, sous-titrés ou en audiodescription.

◆ **Visites du théâtre** : proposition d'aménagements d'horaires afin de répondre aux contraintes de sortie des établissements. Adaptation de la visite au public concerné. Visites régulières : Vivre en ville 01, ITEP les Alaniers de Brou, délégation APF France Handicap

◆ **Tarifs adaptés** : dispositif « Profitez de votre temps libre » financé par le CCAS de Bourg et le Théâtre :

- 10 structures de Bourg signataires de ce dispositif, notamment : Vivre en Ville 01, SAVS ORSAC, CPA de l'Ain, Foyer des Prés de Brou et Foyer des quatre vents (ADAPEI 01)

- Tarif individuel : le bénéficiaire paie environ 1/3 de la place.

- Tarif groupes : harmonisation entre les structures de Bourg et hors Bourg. Possibilité pour celles de Bourg de déposer un projet au CCAS pour financer leur venue au théâtre.

- Accompagnateurs : gratuit. Les personnes porteuses d'une carte CMI invalidité avec besoin d'accompagnement bénéficient d'une invitation pour leur accompagnateur

### **Manifestations et programmations spécifiques sur le thème du handicap :**

Depuis plusieurs années, L'EPCC Théâtre de Bourg-en-Bresse labellisé scène nationale en 2022 propose des manifestations spécifiques sur le thème du handicap. Ainsi, des spectacles sont programmés et réalisés avec des artistes handicapés ou intègrent, dans leurs propos, la particularité de tel handicap.

Les nombreuses expériences menées depuis quelques années dans ce sens :

→ Permettent au public de découvrir d'autres formes artistiques, d'autres artistes

→ Favorisent la venue de publics n'ayant pas l'habitude de se rendre dans les lieux de diffusion artistique

→ Créent une mixité de publics intéressante pour la vie de l'établissement.

### **Actions culturelles menées à destination du public handicapé :**

◆ **Présentations de saison** à divers associations ou foyers : IME le Prélon, IEM Handas Le Coryphée (Viriat), Vivre en ville 01, SAVS ORSAC, MAS Montplaisant, FAM St Joseph, SAVS le passage, Foyer St Joseph à Beaupont, FAM Romans Ferrari, Association ALOAS, Résidence Agora du CPA, Espace des usagers du CPA

◆ **Visites du Théâtre** : IME Henry Lafay, ITEP Les Alaniers de Brou, IME le Prélon, Foyer Domagne, CPA, Vivre en Ville 01, Sessad Alaniers de Brou, ITEP les Alaniers, SESSAD Georges Loiseau

◆ **Description des spectacles** pour les déficients visuels – avec l'association FAF APRIDEV : accueil au théâtre, 1 heure avant le spectacle, d'un groupe de 7 à 10 personnes déficientes visuelles et de leur accompagnateur.

Objet : description des spectacles choisis pour une meilleure compréhension. Sont abordés les décors, le changement de lumières, les entrées des différents personnages, la mise en scène, la scénographie et l'explication des choix et la signification, les personnages, leur description physique et vestimentaire, les changements de costumes, accessoires, la

découpe de l'histoire et les moments importants. La fin des pièces peut être racontée si certains actes sont incompréhensibles sans la vue.

◆ **Action auprès du public scolaire**

**Traduction du mot d'accueil et des bords de scène par une traductrice en langue des signes** : lorsque des enfants de l'Institut des Jeunes Sourds sont présents sur des représentations ; présence de la traductrice sur scène, ce qui permet à tous les enfants de suivre la même discussion, et aux enfants non-sourds de découvrir la langue des signes.

◆ **Participation de publics handicapés aux actions culturelles proposées au tout public**

Tous les spectateurs sont accueillis lors des ateliers, seuls s'ils sont autonomes, accompagnés si besoin. Les salles sont accessibles et les intervenants s'adaptent aux spécificités de chacun.

**Perspectives :**

Poursuite des actions engagées / développement d'autres axes d'accessibilité

**C- ACTIONS MENEES PAR LA TANNERIE**

◆ **Accessibilité du site** : dès l'ouverture de la Tannerie (11/2001), l'accent a été mis sur l'accès facilité pour tous :

- ✓ Salle de concert au même niveau que l'accueil-billetterie
- ✓ Accueil des artistes : ascenseur permettant l'accès depuis l'entrée aux loges et à la scène
- ✓ Amélioration de l'accessibilité effectuée fin 2016 et début 2017

◆ **Aide tarifaire :**

- ✓ Tarif CCAS pour les membres de l'ADAPEI de Bourg. Coût de 1€ par adulte, le reste étant pris en charge pour moitié par la Tannerie et le CCAS de la Ville de Bourg.
- ✓ Tarif réduit sur chaque spectacle pour toute personne en situation de handicap (gratuité pour les accompagnants).

**Perspectives :**

- Reconduction des actions avec les IME et ITEP : accueil de groupes d'enfants ou d'adolescents pour leur faire découvrir des pratiques instrumentales, les faire s'écouter et jouer ensemble, les sensibiliser à l'univers des cultures urbaines (écriture, enregistrement, clip) ou être dans un travail de création.
- Dans le cadre des futurs travaux d'extension et rénovation de la Tannerie (2025-2027) : aménagement de la salle permettant de réserver un espace de qualité pour les personnes en situation de handicap moteur